



NOTE D'INFORMATION & GLOSSAIRE

NOTE D'INFORMATION

L'aide au renforcement des capacités en matière d'offre dans les pays en développement ne date pas d'aujourd'hui. Chaque année, le cinquième environ de l'aide publique au développement (APD) est consacré au renforcement de ces capacités, y compris celles qui sont nécessaires aux pays à revenu faible et intermédiaire pour prendre part au commerce international. Toutefois, l'examen d'un certain nombre d'évaluations réalisées par des donateurs bilatéraux et des organismes multilatéraux révèle que les effets directs de cette aide sur l'amélioration de la compétitivité à l'exportation sont difficiles à mettre en évidence.

Les participants à la Conférence ministérielle de Hong Kong tenue par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2005 ont demandé un élargissement de l'Aide pour le commerce, afin d'aider les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, à tirer profit des Accords de l'OMC et, plus largement, à accroître leur commerce. Une Équipe spéciale a été mise en place pour formuler des recommandations sur la façon de rendre opérationnelle l'Aide pour le commerce. Elle a constaté qu'il ne s'agissait pas seulement d'augmenter les ressources, mais aussi d'assurer l'efficacité et la responsabilité. Pour rendre plus crédible l'Aide pour le commerce et faire en sorte qu'elle réponde aux besoins recensés sur place – qu'ils soient financiers ou liés à des résultats –, l'Équipe spéciale a recommandé l'établissement de deux mécanismes permettant de rendre des comptes, l'un au niveau national ou régional et l'autre au niveau mondial.

La présente note expose le cadre du suivi de l'Aide pour le commerce qui a été mis au point conjointement par l'OMC et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour instaurer un mécanisme permettant de rendre des comptes au niveau mondial. On commencera par définir l'Aide pour le commerce, puis on donnera des détails sur l'approche à trois niveaux employée pour recueillir des renseignements qualitatifs et quantitatifs auprès des donateurs et des bénéficiaires. On résumera ensuite les résultats de l'exercice de suivi effectué en 2007, ainsi que les conclusions formulées à l'issue du premier Examen global de l'Aide pour le commerce au sujet de l'amélioration du cadre de suivi.

Qu'est-ce que l'Aide pour le commerce?

L'Aide pour le commerce est la partie de l'aide publique au développement (APD) globale – dons et prêts assortis de conditions libérales – utilisée pour des programmes et des projets liés au commerce. Elle a pour but d'aider les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, à renforcer les capacités et l'infrastructure commerciales dont ils ont besoin pour tirer parti de l'ouverture des échanges.

Du fait que le commerce est une activité large, l'Aide pour le commerce est vaste et difficile à définir. L'Équipe spéciale de l'OMC chargée de l'Aide pour le commerce a recommandé de la définir comme suit:

- i) l'assistance technique accordée aux pays pour qu'ils élaborent des stratégies commerciales, négocient plus efficacement et mettent en œuvre les résultats;
- ii) les infrastructures, par exemple la construction de routes et de ports et la mise en place de télécommunications pour relier les marchés intérieurs et les marchés mondiaux;
- iii) la capacité de production (y compris le développement du commerce), par exemple l'investissement dans certains secteurs afin que les pays puissent diversifier leurs exportations et tirer profit des avantages comparés;
- iv) l'aide à l'ajustement, pour aider les pays à faire face aux coûts liés à la libéralisation des échanges tels que les réductions tarifaires, l'érosion des préférences ou la détérioration des termes de l'échange.

... s'ils sont mentionnés comme priorités en matière de développement lié au commerce dans les stratégies de développement nationales des pays partenaires.

L'Aide pour le commerce n'est pas un nouveau fonds mondial pour le développement, elle fait partie intégrante de l'APD programmable normale. En fait, l'aide au renforcement des capacités du côté de l'offre, et plus précisément des capacités commerciales, dans les pays en développement ne date pas d'aujourd'hui. Chaque année, le cinquième environ de l'APD¹ est consacré au renforcement de ces capacités qui – entre autres objectifs – sont destinées à aider les pays à revenu faible et intermédiaire à prendre part au commerce international.

À cet égard, l'Aide pour le commerce n'est pas un mécanisme destiné aux autres pays que les PMA qui se substituerait au Cadre intégré renforcé en faveur des PMA. Au contraire, les activités financées grâce au Cadre intégré renforcé sont classées comme Aide pour le commerce et considérées comme faisant partie intégrante de l'initiative d'Aide pour le commerce, y compris les aspects suivi et évaluation. Les engagements qui seront pris en matière d'assistance technique dans le cadre d'un éventuel accord sur la facilitation des échanges seront aussi classés comme Aide pour le commerce.

En un mot, l'initiative d'Aide pour le commerce lancée en 2005 à la Conférence ministérielle de Hong Kong n'a pas abouti à la création d'un nouveau type d'APD ni d'un nouveau mécanisme de financement, mais à une décision de favoriser le suivi local et d'établir un mécanisme d'examen global pour contrôler si l'efficacité et l'affectation des ressources de l'Aide pour le commerce s'améliorent au niveau des pays.

¹ Voir le rapport OCDE/OMC "Aid for Trade at a Glance: 2007", qui dresse un bilan des flux d'Aide pour le commerce enregistrés entre 2002 et 2005.

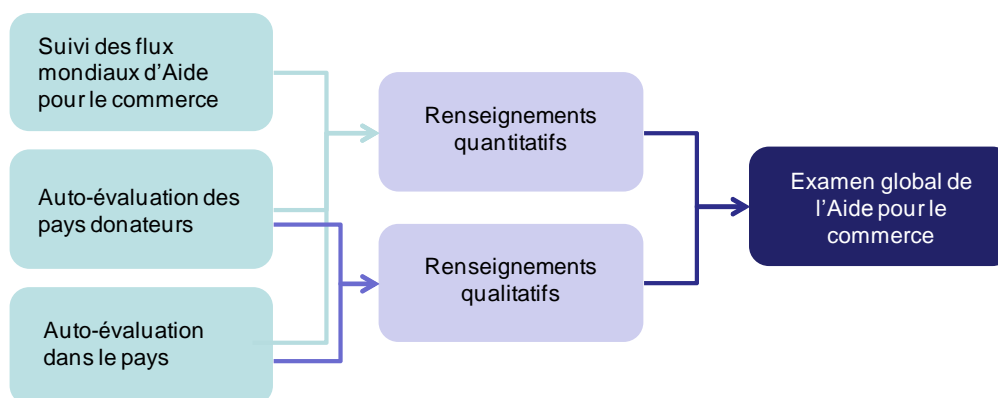
Le cadre de suivi conjoint OCDE-OMC de l'Aide pour le commerce

L'Équipe spéciale de l'OMC a souligné la nécessité de renforcer la responsabilisation mondiale concernant les flux d'Aide pour le commerce. Elle a souligné que tous les donateurs et les bénéficiaires de l'Aide pour le commerce se devaient de rendre des comptes sur les progrès et les résultats et d'affermir la confiance dans la fourniture et l'utilisation efficaces de cette aide. Les donateurs ont été invités à rendre compte, entre autres choses, du volume des fonds consacrés à l'Aide pour le commerce, de la manière dont ils envisagent d'atteindre les objectifs cibles annoncés en la matière, des formes d'Aide pour le commerce qu'ils soutiennent et des progrès accomplis en matière d'intégration du commerce dans leurs programmes d'aide. Les pays partenaires ont été invités à rendre compte de l'intégration du commerce dans leurs stratégies de développement nationales, de la formulation de stratégies commerciales, des besoins en matière d'Aide pour le commerce, des réponses des donateurs, de la mise en œuvre et des effets.

En 2007, l'OCDE a collaboré avec l'OMC afin de mettre en place un cadre de suivi de l'Aide pour le commerce comme mécanisme d'examen global. Le fait de suivre la prestation et l'impact de l'Aide pour le commerce à l'OMC braquera les projecteurs sur les organismes donateurs, les encouragera à honorer leurs engagements et révélera les résultats à leurs collègues dans les ministères du commerce. Dans les pays partenaires, cela encouragera le dialogue national sur la manière de répondre aux besoins commerciaux dans les plans de développement nationaux. En un mot, le suivi de l'Aide pour le commerce incitera à renforcer la coopération interministérielle dans les pays donateurs comme dans les pays partenaires. Au niveau mondial, il aidera à centrer les efforts des pays donateurs et des pays partenaires sur les domaines où des améliorations sont le plus nécessaires.

À son niveau le plus fondamental, le cadre de suivi a pour but de dresser un tableau complet de l'Aide pour le commerce, afin de permettre à la communauté internationale d'analyser ce qui se fait, ce qui ne se fait pas et là où il faut apporter des améliorations. Un système à trois niveaux (mondial, pays donateurs et pays partenaires) a été élaboré afin de recueillir des renseignements quantitatifs et qualitatifs essentiels auprès des organismes donateurs et de leurs pays partenaires, comme l'indique la figure 1.

Figure 1. Cadre de suivi de l'Aide pour le commerce à trois niveaux



Le premier niveau donne une image globale des flux annuels d'Aide pour le commerce d'après les statistiques issues de la base de données de l'OCDE sur le Système de notification des pays créanciers (SNPC), qui couvre environ 90 pour cent de l'APD totale. Il est évident que les données sur les flux mondiaux sont importantes pour déterminer s'il faudrait dégager des ressources supplémentaires, pour aider à repérer là où subsistent des déficits de financement, pour souligner là où il conviendrait de réaffecter les ressources et pour rendre plus transparents les annonces de financement et les décaissements.

Toutefois, la définition de l'Aide pour le commerce donnée par l'Équipe spéciale de l'OMC englobe un large ensemble de catégories de dépenses correspondant aux activités des donateurs qui ont une incidence sur les capacités commerciales des pays partenaires. Le SNPC de l'OCDE a été reconnu comme étant la source de données qui permettait le mieux de suivre les flux d'Aide pour le commerce au niveau mondial, mais il ne peut pas livrer des données concordant exactement avec toutes les catégories susmentionnées. Il donne plutôt des mesures indirectes pour les principales catégories.

Les renseignements qualitatifs sont obtenus grâce à deux questionnaires structurés adaptés à la communauté des donateurs et aux pays partenaires. Les questions sont destinées à recueillir des renseignements en vue d'améliorer les stratégies de développement du commerce, de mieux détecter les écarts entre les besoins et le soutien effectif, de favoriser un suivi plus précis de l'Aide pour le commerce, de réduire les coûts de transaction de l'Aide pour le commerce et de mieux évaluer les effets. Le questionnaire destiné aux pays partenaires est organisé autour de quatre thèmes principaux:

- Quelle est votre stratégie en matière d'Aide pour le commerce?
- Combien recevez-vous au titre de l'Aide pour le commerce?
- Comment mettez-vous en œuvre votre stratégie?
- Comment abordez-vous les problèmes de capacité commerciale au niveau régional? (nouveau)

Les questionnaires destinés aux donateurs comportent une section supplémentaire spéciale sur la responsabilité mutuelle, le suivi et l'évaluation.

Résultats du suivi de 2007

En novembre 2007, lors du premier Examen mondial de l'Aide pour le commerce à l'OMC, les premiers résultats de l'exercice de suivi ont été présentés. Le rapport OCDE/OMC "Aid for Trade at a Glance: 2007" dresse un bilan complet des flux d'Aide pour le commerce et passe en revue les réponses apportées par les donateurs et les partenaires nationaux dans le cadre de l'enquête sur leurs stratégies, leurs engagements et leurs résultats en matière d'Aide pour le commerce qui a été réalisée auprès de tous les Membres de l'OMC durant l'été. Les messages essentiels issus du rapport sont les suivants:

- Entre 2002 et 2005, les donateurs ont pris des engagements se chiffrant en moyenne à 21,0 milliards de dollars par an pour les catégories d'aide se rapprochant le plus de l'Aide pour le commerce, dont 11,2 milliards pour la mise en place d'infrastructures économiques, 8,9 milliards pour les capacités

de production (dont 2 milliards pour le développement du commerce) et 0,6 milliard pour améliorer la compréhension et la mise en œuvre des politiques et réglementations commerciales.

- Les engagements ont augmenté de 22 pour cent durant cette période, mais la part moyenne de l'Aide pour le commerce dans l'aide sectorielle totale a baissé, de 35 pour cent en 2002 à 32 pour cent en 2005, en raison de l'augmentation de l'aide consacrée à l'éducation et à la santé.²
- L'Aide pour le commerce bénéficie de plus en plus d'une priorité dans les plans des donateurs et des pays partenaires. En outre, les nouvelles déclarations en matière de stratégie, un éventail d'initiatives destinées à renforcer les capacités internes, et la priorité plus élevée dans les dialogues entre les donateurs et leurs partenaires montrent que l'Aide pour le commerce mobilisera sans doute des ressources accrues au cours des années à venir.
- Les contraintes régionales incontournables telles que la mauvaise qualité des infrastructures transfrontières sont clairement reconnues. Toutefois, les activités au niveau régional posent des problèmes particuliers tels que l'insuffisance de la coopération régionale et la dissymétrie des coûts et avantages. Les banques régionales de développement apparaissent comme les partenaires naturels pour remédier à ces problèmes régionaux et à d'autres.
- L'une des conditions essentielles au soutien des donateurs est un appui politique de haut niveau qui donne la priorité au commerce dans les stratégies de développement nationales. Lorsque la volonté politique et l'appropriation locale font défaut, les donateurs cherchent de plus en plus à renforcer l'intégration du commerce en évoquant la question dans leurs dialogues avec les pays partenaires.
- Donateurs et partenaires sans exception conviennent que la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide établit les principes qui devraient guider la prestation de l'Aide pour le commerce. Toutefois, il reste difficile de mettre en pratique ces principes de façon plus large et plus générale.

L'élaboration d'un mécanisme de suivi crédible est un chantier en cours. Il est important que le suivi ne devienne pas une activité passive mais soit complété et renforcé par un processus d'examen actif qui encourage le changement en présentant des informations en retour aux pays donateurs et aux pays partenaires et en offrant un contexte pour le dialogue, le partage de connaissances et l'échange des meilleures pratiques et des renseignements sur les déficits de financement.

² Pour des données sur l'année 2006, voir [2006 Aid for Trade Flows: Data & Analysis](#).

Priorités en matière d'amélioration

À l'Examen global de novembre 2007, trois priorités principales ont été recensées en matière d'amélioration.

- Le cadre devrait être complété par un ensemble d'indicateurs basés sur des objectifs qui permette d'obtenir plus de renseignements sur les résultats. Cette suite de travaux progresse actuellement sous la houlette de l'OMC, en consultation avec des experts de la Banque mondiale, de l'OCDE, du PNUD, de la CNUCED et d'autres organisations internationales qui se sont réunis lors du Symposium d'experts sur les indicateurs de suivi de l'Aide pour le commerce du 15 au 17 septembre 2008.
- Il faudrait accorder plus d'attention à la dimension régionale. Une nouvelle section a été ajoutée aux questionnaires destinés aux pays donateurs et partenaires, afin de recueillir des renseignements sur la manière dont ils abordent les problèmes régionaux.
- Les pays partenaires devraient intensifier leur engagement. En effet, le suivi de 2007 est basé sur un excellent taux de réponse parmi les donateurs, mais sur un taux beaucoup plus faible parmi les pays partenaires (huit réponses seulement). Pour que le cadre de suivi atteigne ses objectifs de transparence, de dialogue et de responsabilité mutuelle, il est indispensable que donateurs et bénéficiaires l'utilisent entièrement. En 2008, l'OMC et l'OCDE ont uni leurs efforts pour concevoir un questionnaire plus convivial, pour consulter largement les pays partenaires afin de le rendre plus pertinent, et pour collaborer avec les autres organisations internationales et les donateurs afin qu'une assistance technique soit disponible au niveau du pays.

Nous espérons que ces améliorations rendront plus crédibles les mécanismes de suivi et permettront au deuxième Examen global de l'Aide pour le commerce de l'OMC de dresser un tableau plus fidèle de la manière dont l'Aide pour le commerce est mise en œuvre au niveau des pays et d'inciter davantage à fournir une Aide pour le commerce accrue et de meilleure qualité.

Des renseignements complémentaires sur l'Aide pour le commerce figurent sur les sites suivants: <http://www.oecd.org/dac/trade/aft> et http://www.wto.org/french/tratop_f/devel_f/a4t_f/aid4trade_f.htm.

GLOSSAIRE³

Activité d'aide

Les activités d'aide comprennent les projets et programmes, les transferts en espèces, la fourniture de produits, les cours de formation, les projets de recherche, les opérations d'allègement de la dette et les contributions aux organisations non gouvernementales.

Aide bilatérale

Activités d'aide menées par un pays donateur directement avec un pays en développement ou avec des organisations non gouvernementales nationales ou internationales qui agissent dans le domaine du développement.

Aide multilatérale

Contributions des pays donateurs aux budgets ordinaires des institutions multilatérales (comme la Banque mondiale, les banques régionales de développement ou les organismes des Nations Unies) dont tout ou partie des activités s'adressent aux pays en développement.

Aide pour le commerce

Comme l'a indiqué l'Équipe spéciale de l'OMC chargée de l'Aide pour le commerce, l'Aide pour le commerce vise à aider les pays en développement à accroître leurs exportations de biens et de services, à s'intégrer dans le système commercial multilatéral et à tirer parti de la libéralisation du commerce et de l'élargissement de l'accès aux marchés. L'Équipe spéciale propose de décomposer cette aide en six catégories

- a) *Politique et réglementation commerciales*, notamment: formation des fonctionnaires chargés du commerce, analyse des propositions et des positions et de leur impact, aide aux parties prenantes nationales pour formuler les intérêts commerciaux et identifier les arbitrages, questions relatives aux différends, appui institutionnel et technique pour faciliter la mise en œuvre des accords commerciaux, l'adaptation aux règles et aux normes et le respect de celles-ci.
- b) *Développement du commerce*, notamment: promotion des investissements, analyse et appui institutionnel pour le commerce des services, services et institutions de soutien aux entreprises, constitution de réseaux entre public et privé, commerce électronique, financement du commerce, promotion du commerce, analyse et développement des marchés.

³ Pour des renseignements complémentaires, prière de se référer aux glossaires établis par:

- le CAD [<http://www.oecd.org/dataoecd/29/21/2754804.pdf>]
- l'OMC [http://www.wto.int/french/thewto_f/glossary_f/glossary_f.htm] et
- l'ACICI [<http://www.acici.org/AidForTrade/Glossary.htm>].

- c) *Infrastructure liée au commerce*, notamment: infrastructure matérielle.
- d) *Renforcement de la capacité de production*.
- e) *Ajustement lié au commerce*, notamment: aider les pays en développement à mettre en place des mesures d'accompagnement qui leur permettent de tirer parti de la libéralisation du commerce.
- f) *Autres besoins liés au commerce*.

Aide publique au développement (APD)

Prêts ou dons accordés aux pays et territoires figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD (pays en développement) a) par le secteur public, b) avec pour objectif principal de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie, et c) à des conditions financières libérales (dans le cas des prêts, l'élément de libéralité doit être d'au moins 25 pour cent). Outre les apports financiers, l'aide englobe la coopération technique (Voir Coopération technique). Les dons, prêts et crédits consentis pour des motifs militaires ne sont pas pris en compte. La liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD comprend tous les pays à revenu faible et intermédiaire, sauf ceux qui sont membres du G-8 ou de l'Union européenne (y compris les pays dont la date d'adhésion à l'UE est ferme).

Alignement

Un des cinq principes fondamentaux de l'efficacité de l'aide selon la Déclaration de Paris. Les donateurs alignent leur aide au développement sur les priorités de développement et les stratégies axées sur les résultats établies par le pays partenaire. En fournissant cette assistance, ils dépendront progressivement des systèmes propres des pays partenaires, apportant un soutien en matière de renforcement des capacités pour améliorer ces systèmes, plutôt que d'établir leurs propres systèmes parallèles. Les pays partenaires procéderont aux réformes nécessaires pour permettre aux donateurs de s'appuyer sur leurs systèmes nationaux.

Annonce de contribution

Engagement formel d'apporter une aide extérieure. En 2005, par exemple, les annonces de contributions suivantes ont été faites en faveur de l'Aide pour le commerce: en décembre, le G-7 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni) a décidé de porter à 4 milliards de dollars ses dépenses en faveur de la politique et de la réglementation commerciales et du développement du commerce. Les membres de l'Union européenne et la Commission européenne ont décidé de porter à 2 milliards d'euros par an jusqu'en 2010 leurs dépenses en faveur de la politique et de la réglementation commerciales et du développement du commerce. Les États-Unis se sont engagés à dépenser 2,7 milliards de dollars d'ici à 2010 pour le renforcement des capacités commerciales, et le Japon s'est engagé à fournir une aide financière de 10 milliards de dollars en faveur des infrastructures de commerce, de production et de distribution sur la période 2006-2008.

Apports multilatéraux

Activités d'aide financées sur les budgets réguliers des institutions multilatérales. (N.B. Les projets mis en œuvre par l'intermédiaire des institutions multilatérales et des organisations non gouvernementales sont classés comme bilatéraux, car le donateur conserve le contrôle effectif de l'utilisation qui sera faite des fonds.)

Approche sectorielle

Processus selon lequel le financement – interne ou provenant de donateurs – destiné au secteur vise à appuyer une politique et un programme de dépenses uniques placés sous la direction des pouvoirs publics et à adopter des approches communes pour l'ensemble du secteur. Il s'accompagne généralement d'efforts pour renforcer les procédures de décaissement et de responsabilisation des pouvoirs publics. En principe, une approche sectorielle devrait comporter une large consultation des parties prenantes en vue de concevoir un programme sectoriel cohérent aux niveaux microéconomique, mésoéconomique et macro-économique, et une étroite coordination parmi les donateurs ainsi qu'entre eux et les pouvoirs publics.

Appropriation

Un des cinq grands principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, selon lequel la communauté du développement respectera le droit – et la responsabilité – des pays partenaires d'exercer une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement et d'assurer la coordination de l'action à l'appui du développement.

Base de données du Programme de Doha pour le développement sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce (BDRCC)

Base de données conjointe OMC/OCDE instituée par la Conférence ministérielle de Doha en 2001 pour fournir des renseignements sur les projets d'assistance technique et de renforcement des capacités liés au commerce. Elle couvre aussi bien des projets nationaux que des projets régionaux et contient des données recueillies auprès des donateurs bilatéraux et des organismes multilatéraux/régionaux. Actuellement, elle couvre la période allant de 2001 à 2006 et une partie de l'année 2007 et au-delà. Depuis 2007, les données sont recueillies par l'intermédiaire de la base de données SNPC de l'OCDE sur les activités d'aide.

Cadre intégré renforcé (CIR), précédemment Cadre intégré (CI)

Le Cadre intégré renforcé (CIR) est une initiative internationale par laquelle le Fonds monétaire international (FMI), le Centre du commerce international (CCI), la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) associent leurs efforts à ceux des pays les moins avancés (PMA) et des partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux pour répondre aux besoins des PMA en matière de développement du commerce. Le Cadre intégré a été lancé

en 1997 et, à ce jour, 46 PMA sur un total de 49 en sont bénéficiaires. Le processus du CI comprend quatre parties: 1) sensibilisation; 2) établissement d'une étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC); 3) intégration du plan dans la stratégie de développement nationale; et 4) mise en œuvre du plan.

Caractère additionnel

Une Aide pour le commerce additionnelle est un accroissement de l'aide qui n'ampute pas les autres flux d'aide tels que l'aide en matière de santé et d'éducation mais qui correspond au contraire à un accroissement de l'aide au développement totale ventilable par secteur.

Comité d'aide au développement (CAD)

Comité de l'OCDE chargé des questions de coopération pour le développement. Il s'agit d'une instance constituée des principaux donateurs bilatéraux et axée sur deux domaines essentiels: faire en sorte que la coopération pour le développement a) contribue à renforcer la capacité des pays en développement de participer à l'économie mondiale, et b) contribue à la capacité de leurs habitants de vaincre la pauvreté et de participer pleinement à la vie des sociétés auxquelles ils appartiennent. Le CAD se compose de 22 donateurs: Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse; et la Commission européenne. (Pour de plus amples renseignements ...)

Conférence ministérielle de Hong Kong

En décembre 2005, la sixième Conférence ministérielle, qui se tenait à Hong Kong, a créé un nouveau programme de l'OMC relatif à l'Aide pour le commerce. Dans la Déclaration de Hong Kong (paragraphe 57), les Ministres ont invité le Directeur général de l'OMC à créer une équipe spéciale chargée de faire des recommandations sur la façon de rendre opérationnelle l'Aide pour le commerce et sur la façon dont l'Aide pour le commerce pourrait contribuer le plus efficacement à la dimension développement du PDD, et de consulter les Membres ainsi que les organisations internationales pertinentes sur des mécanismes appropriés visant à garantir des ressources financières additionnelles pour l'Aide pour le commerce, dans les cas où cela sera approprié par le biais de dons et de prêts assortis de conditions favorables.

Coopération technique

- a) Dons à des ressortissants de pays bénéficiaires de l'aide qui reçoivent un enseignement ou une formation dans leur pays ou à l'étranger.
- b) Paiements destinés à défrayer les consultants, conseillers et personnels analogues, de même que les enseignants et administrateurs, en mission dans les pays bénéficiaires (y compris le coût du matériel correspondant).

Coopération triangulaire

Coopération technique entre deux pays en développement ou plus, grâce à un soutien financier apporté par des organisations internationales et des gouvernements nationaux.

Décaissement

Mise à la disposition de fonds en faveur d'un bénéficiaire, ou achat pour son compte de biens ou de services; par extension, le montant ainsi dépensé. Les décaissements correspondent aux transferts internationaux effectifs de ressources financières, ou de biens et de services évalués à leur coût pour le donateur.

Déclaration de Paris

La Déclaration de Paris, adoptée le 2 mars 2005, est un accord international auquel ont adhéré plus d'une centaine de ministres, chefs d'organisations et autres hauts fonctionnaires et qui engage leurs pays et organisations à continuer d'intensifier les efforts d'harmonisation, d'alignement et de gestion axée sur les résultats au moyen d'un ensemble d'actions et d'indicateurs se prêtant à un suivi. Cet accord repose sur cinq grands principes: 1) appropriation, 2) alignement, 3) harmonisation, 4) gestion axée sur les résultats, et 5) responsabilité mutuelle. (Pour de plus amples renseignements ...)

Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)

Document décrivant les politiques et programmes macro-économiques, structurels et sociaux d'un pays destinés à promouvoir la croissance et à réduire la pauvreté, ainsi que les besoins de financement extérieur qui s'y rapportent. Les DSRP sont établis par le gouvernement du pays grâce à un processus de concertation incluant la société civile et les partenaires de développement, parmi lesquels la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI).

Engagement

Obligation ferme, exprimée par écrit et appuyée sur les fonds nécessaires, prise par un donateur public de fournir une aide déterminée à un pays bénéficiaire ou à une organisation multilatérale. Les engagements bilatéraux s'expriment par le montant total du transfert prévu, quel que soit le temps nécessaire pour achever les décaissements. Les engagements vis-à-vis d'organisations multilatérales correspondent à la somme i) des décaissements éventuellement effectués au cours de l'année considérée qui n'avaient pas été notifiés antérieurement sous forme d'engagements et ii) des décaissements prévus au cours de l'année suivante.

Équipe spéciale de l'OMC chargée de l'Aide pour le commerce

À l'issue de la Conférence ministérielle de Hong Kong, le Directeur général M. Lamy a créé une équipe spéciale chargée de formuler des recommandations sur la façon de rendre opérationnelle l'Aide pour le commerce et de faire en sorte qu'elle contribue le plus efficacement possible à la dimension développement du Programme de Doha pour le développement. Cette équipe comprenait 13 membres: Barbade, Brésil, Canada, Chine, Colombie, États-Unis, Inde, Japon, Thaïlande, Union européenne et les coordonnateurs des

pays ACP, du Groupe africain et du Groupe des PMA. La Représentante permanente de la Suède, l'Ambassadeur Mia Horn Af Rantzien, l'a présidée à titre personnel. En juillet 2006, l'Équipe spéciale a présenté ses recommandations ([WT/AFT/1](#)), qui ont été approuvées par le Conseil général de l'OMC le 10 octobre.

Étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC)

Évaluation des obstacles intérieurs et extérieurs que rencontre un pays pour s'intégrer dans le système commercial mondial. Une matrice d'action est élaborée à l'issue de l'étude, pour faciliter la coopération avec le gouvernement, les donateurs et le secteur privé. Voir [Cadre intégré renforcé](#) pour plus de renseignements.

Évaluation

Appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique en cours ou achevés, notamment sa conception, sa mise en œuvre et ses résultats. Le but est de déterminer la pertinence et la réalisation des objectifs, l'efficacité en matière de développement, l'efficacité, l'impact et la durabilité. Une évaluation doit fournir des informations crédibles et utiles permettant d'intégrer les leçons de l'expérience dans le processus de prise de décision des bénéficiaires et des bailleurs de fonds. L'évaluation désigne aussi le processus consistant à déterminer la valeur ou l'importance d'une activité, d'une politique ou d'un programme. Appréciation aussi systématique et objective que possible d'une action de développement projetée, en cours ou achevée. Remarque: dans certains cas, l'évaluation inclut la définition de normes appropriées, l'examen des performances par rapport à celles-ci, l'appréciation des résultats réels et escomptés et la détermination des leçons à tirer.

Examen global de l'OMC

L'Examen global de l'Aide pour le commerce qui a eu lieu les 20 et 21 novembre 2007 a constitué le point central du mandat de suivi confié à l'OMC pour 2007. Il avait trois objectifs: faire le bilan de la situation concernant l'Aide pour le commerce, définir les étapes suivantes, et mieux suivre et évaluer les progrès. Le prochain examen, qui devrait se tenir au printemps 2009, passera de nouveau en revue le processus de mise en œuvre de l'initiative d'Aide pour le commerce, grâce notamment à une analyse des flux mondiaux et aux auto-évaluations faites par les donateurs et les pays partenaires.

Financement public du développement (FPD)

Sert à mesurer les apports de ressources aux pays bénéficiaires; il couvre a) l'APD bilatérale, b) les dons et les prêts au développement, assortis ou non de conditions libérales, consentis par les institutions financières multilatérales, et c) les autres apports du secteur public contribuant au développement (y compris les prêts de refinancement) mais dont l'élément de libéralité est trop faible pour qu'ils puissent être assimilés à une APD.

Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC)

Programme mondial destiné à améliorer le renforcement des capacités et la coopération technique concernant les normes sanitaires et phytosanitaires internationales. Établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). (Pour de plus amples renseignements ...)

Gestion axée sur les résultats

Un des cinq grands principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Les pays partenaires souscriront aux principes d'une gestion axée sur les résultats, en commençant par leurs propres stratégies orientées vers l'obtention de résultats et en continuant à mettre l'accent sur cet aspect à tous les stades du cycle de développement – de la planification à l'évaluation en passant par l'exécution. Les donateurs s'appuieront – en les soutenant – sur les propres priorités, objectifs et résultats des pays partenaires et collaboreront étroitement avec les autres donateurs pour renforcer les institutions et les systèmes des pays partenaires ainsi que leur capacité de planifier et d'exécuter des projets et des programmes, de rendre compte de leurs résultats et d'évaluer leurs processus de développement et leurs résultats (en évitant d'utiliser parallèlement des mécanismes sous le contrôle des donateurs).

Harmonisation

Un des cinq grands principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Les donateurs appliqueront les principes de bonnes pratiques en ce qui concerne l'acheminement de l'aide au développement. Ils simplifieront et harmoniseront leurs politiques, procédures et pratiques, feront davantage appel à la coopération déléguée, assureront une flexibilité accrue au personnel basé sur place afin de gérer les programmes et projets-pays plus efficacement, et offriront au sein de leurs organismes des incitations en vue de renforcer la gestion et de faire prendre conscience au personnel des avantages de l'harmonisation.

Intégration

L'intégration consiste à introduire une certaine manière de penser et d'agir dans le cadre général – dans tous les types de programmes et de mesures – et de le laisser se développer pour devenir un comportement naturel, afin de pénétrer et de modifier le "cadre général". Dans le contexte du commerce, elle consiste à intégrer une perspective commerciale dans tous les programmes et stratégies de développement économique, afin que des considérations relatives aux interactions du commerce extérieur avec l'économie nationale soient intégrées dans la conception de tous les projets et activités, de manière à renforcer la capacité du pays de tirer avantage de l'intégration commerciale.

Matrice d'action

Résultat de l'évaluation des besoins commerciaux réalisée au titre du Cadre intégré renforcé. Il s'agit d'une liste récapitulative de recommandations et de mesures de suivi issue de l'Étude diagnostique sur l'intégration du commerce et de l'atelier de validation.

Meilleure pratique

Parfois appelée "bonne pratique". Technique ou méthode qui, à l'expérience, se révèle plus efficace que d'autres techniques ou méthodes pour parvenir au résultat souhaité.

Niveau de concessionnalité

Indicateur de la "libéralité" d'un crédit rendant compte de l'avantage consenti à l'emprunteur par rapport au taux du marché.

Programme d'action d'Accra

Accord conclu en 2008 pour approfondir la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Ce programme met en particulier l'accent sur la nécessité d'améliorer: 1) la prévisibilité de l'information de la part des donateurs; 2) les systèmes d'acheminement de l'aide des pays partenaires; 3) la conditionnalité; et 4) le déliement des restrictions imposées par les donateurs au sujet des achats des pays en développement. (Pour de plus amples renseignements ...)

Responsabilité mutuelle

Un des cinq grands principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Les donateurs et les partenaires s'engagent à renforcer la responsabilité mutuelle et la transparence dans l'utilisation des ressources contribuant au développement. Les pays partenaires renforceront les processus participatifs en faisant participer systématiquement une large gamme de partenaires de développement à la formulation des stratégies nationales de développement et à l'évaluation des progrès réalisés dans leur mise en œuvre. Les donateurs fourniront en temps opportun des informations transparentes et détaillées sur les apports d'aide.

Stratégie d'aide-pays (CAS)

Stratégie établie par la Banque mondiale pour les pays qui empruntent auprès de ses deux principaux organismes financiers: l'Association internationale de développement (IDA) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). La CAS devrait être axée sur les résultats et s'inspirer des plans de développement du pays ainsi que des consultations avec l'État, la société civile et d'autres parties prenantes au développement.

Suivi

Fonction continue consistant à recueillir systématiquement des données sur des indicateurs spécifiés, en vue de fournir aux organes de direction et aux principales parties prenantes d'une action de développement en cours des indications sur les progrès et réalisations au

regard des objectifs et sur le degré d'utilisation des fonds alloués. (Sur le suivi de l'Aide pour le commerce, voir la Note d'information jointe.)

Système de notification des pays créanciers (SNPC)

La base de données SNPC de l'OCDE sur les activités d'aide porte sur l'aide apportée par les donateurs bilatéraux et multilatéraux ainsi que sur d'autres flux de ressources en faveur des pays en développement. Le SNPC a pour objet de fournir un ensemble de données fondamentales facilement consultables permettant d'analyser où va l'aide, à quoi elle sert et quelles politiques elle vise à mettre en œuvre, sur une base comparable pour tous les membres du CAD. Il donne des renseignements détaillés sur les différentes activités d'aide tels que les secteurs, les pays, les descriptifs de projets, etc. Trois grandes catégories du SNPC sont utilisées comme indicateurs indirects pour suivre les volumes d'Aide pour le commerce: 1) politique et réglementation commerciales; 2) infrastructure économique (énergie, transports et communications); et 3) renforcement de la capacité de production. Depuis 2008, une nouvelle catégorie permet de suivre l'aide à l'"ajustement lié au commerce". L'accès à la base de données est gratuit. Pour de plus amples renseignements, suivre [ce lien](#).
